

CONSULTATION ÉCRITE

À toutes les personnes intéressées par le premier projet de résolution CA21 210133 adopté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003)* afin de permettre l'agrandissement d'une clinique dentaire au rez-de-chaussée, située au 4399, rue Bannantyne – Lots 1 183 358 et 1 183 359 du cadastre du Québec.

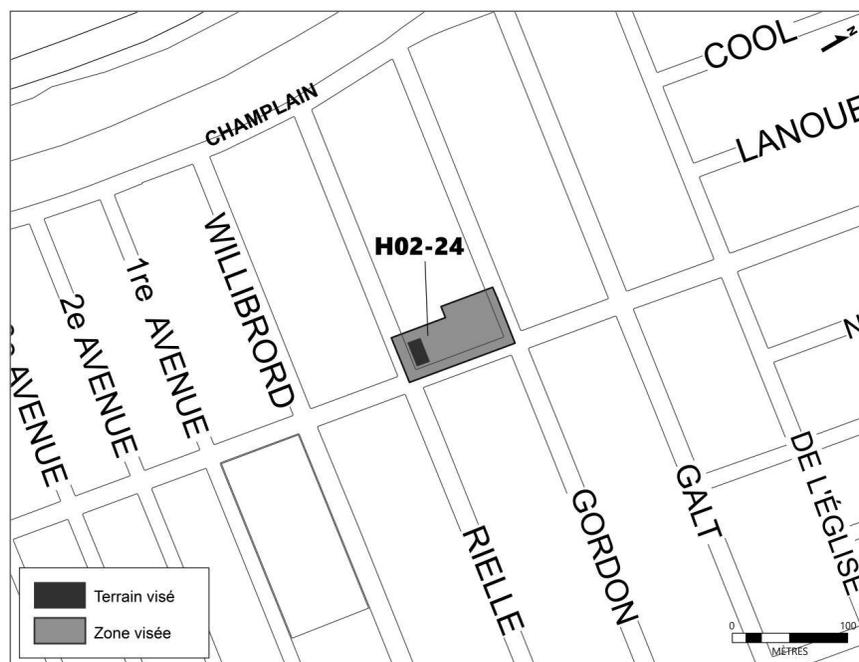
Agrandir une clinique dentaire au rez-de-chaussée.

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption du [premier projet de résolution CA21 210133](#), à la séance du 1^{er} juin 2021, l'arrondissement de Verdun tiendra une consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du **2 au 16 août 2021**.

Le projet est étudié en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003)* car il déroge aux classes d'usages du groupe habitation (h1 et h2) autorisées à la grille des usages et normes H02-24 du *Règlement de zonage (1700)*.

Il déroge également aux articles 90 et 158 de ce règlement concernant le nombre de cases de stationnement à fournir et la règle d'harmonie architecturale pour les ouvertures. [Pour de plus amples précisions, voir le [document de présentation](#) de ce projet.]

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Cette consultation écrite remplace, conformément à l'Arrêté ministériel n° 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des services sociaux, l'assemblée publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*.

Ainsi, tout intéressé pourra, au cours de la période s'étendant du **2 au 16 août 2021** transmettre par écrit à l'arrondissement tout commentaire ou poser toute question concernant ce premier projet de résolution.

Tout commentaire adressé à l'arrondissement ou toute question qui lui est posée doit être transmis(e) :

- 1° par voie électronique en utilisant le [formulaire](#) prévu à cette fin;
- 2° par courrier à l'adresse suivante :

Consultation écrite – premier projet de résolution CA21 210133
Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104

Montréal (Québec) H4G 1M4

3° par le dépôt dans la chute de courrier située à l'avant de la mairie d'arrondissement (même adresse que celle mentionnée ci-dessus).

Durant cette période de consultation écrite, l'arrondissement tentera de répondre aux questions posées au fur et à mesure qu'elles seront reçues.

Toute personne intéressée est invitée à consulter la [documentation](#) relative à ce premier projet de résolution.

Le [premier projet de résolution](#) ainsi que le [document de présentation](#) de ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et peut être consultée du lundi au jeudi de 8 h30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Note : En raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux du secrétariat d'arrondissement sont présentement fermés. Il est toutefois possible de consulter ce premier projet de résolution en cliquant sur le lien apparaissant ci-dessus ou en en faisant la demande par courriel à l'adresse suivante : verdun-greffe@ville.montreal.qc.ca

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun,
Le 16 juillet 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,

Mario Gerbeau